



Commission scolaire
DES PHARES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le parascolaire contre le décrochage scolaire à l'école Paul-Hubert remporte un grand prix au concours AVIVA Assurance

Rimouski, le 29 janvier 2014 – La Commission scolaire des Phares est heureuse d'annoncer que le projet intitulé « Le parascolaire contre le décrochage scolaire à l'école Paul-Hubert » est le grand gagnant au concours AVIVA Assurance dans la catégorie « Petit budget ». La Fondation de l'école Paul-Hubert reçoit un montant total de 45 000 \$, qui sera investi parmi les quatre volets d'activités parascolaires de l'école : l'Harmonie Vents du fleuve, la robotique Rikitik, la vie étudiante et le Programme d'excellence sportive (les Sélects).

Avec l'aide du prix du concours AVIVA Assurance, l'Harmonie Vents du fleuve a pour objectif de faire l'acquisition de praticables afin de mettre en valeur les jeunes musiciens talentueux lors des concerts. Ils serviront également aux 300 élèves inscrits en guitare, ainsi qu'aux différents chœurs, chorales et musiciens de la région qui utiliseront la salle de spectacle de l'école à diverses occasions. En robotique, cet argent servira à acheter de l'équipement additionnel afin de répondre à la demande grandissante et d'offrir un cours optionnel pour les élèves avancés. Une partie du montant gagné servira par ailleurs à maintenir les différentes activités de la vie étudiante, qui permettent aux élèves de s'émanciper à l'intérieur de leur milieu de vie. Le Programme d'excellence sportive (les Sélects de l'école Paul-Hubert), qui regroupe près de 225 jeunes dans différentes disciplines sportives (football, soccer, volleyball, basketball, badminton, cheerleading et hockey), recevra également une aide financière grâce à ce prix.

« Toutes les activités parascolaires sont importantes afin que nos élèves puissent développer un sentiment d'appartenance à leur école et à leur environnement, sentiment qui les protège de l'abandon scolaire. L'estime de soi que ce sentiment génère est en quelque sorte un passeport pour la réussite, il donne aux élèves le goût d'explorer leur potentiel et de découvrir ce dont ils sont capables », a déclaré

M. Daniel Carré, enseignant et responsable de l'idée soumise au concours. « Toute l'équipe-école tient à remercier les internautes qui ont appuyé le projet dans le cadre du concours AVIVA Assurance : leurs votes permettront à plusieurs jeunes de l'école Paul-Hubert de prendre leur envol », a commenté M. Jocelyn Michaud, directeur.

-30-

Source : Jocelyn Michaud, directeur
 École Paul-Hubert et Centre de formation Rimouski-Neigette - Éducation des adultes
 418 724-3439

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.